



**AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE AINSI QU'AUX
OCCUPANTES ET OCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE**

VILLE DE COATICOOK

ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU 2 NOVEMBRE 2025

Par cet avis public, Geneviève Dupras, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble ainsi qu'aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins 45 jours le 2 novembre 2025.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus et avoir la citoyenneté canadienne le jour du scrutin. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié.
 - Si vous êtes la ou le propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupante ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

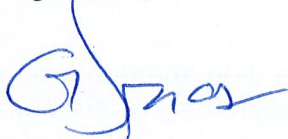
Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec la présidente d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville 8 octobre 2025 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 8 octobre 2025.

Donné à Coaticook, ce 8 octobre 2025.

La greffière,



Geneviève Dupras

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 21 octobre 2025.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, communiquez avec la présidente d'élection.

5. Vous pouvez joindre la présidente ou sa secrétaire à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous :

Présidente : Geneviève Dupras
150, rue Child à Coaticook (Québec) J1A 2B3
819 849-2721, poste 286
Courriel : g.dupras@coaticook.ca

Secrétaire d'élection : Marie-Andrée Chalifoux
150, rue Child à Coaticook (Québec) J1A 2B3
819 849-2721, poste 231
Courriel : sec.direction@coaticook.ca

Donné à Coaticook, le 8 octobre 2025.

La présidente d'élection,



Geneviève Dupras